



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : GRAISSE BLEUE SUPÉRIEURE
Code du produit : MK1023

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée :

Graisse lubrifiante.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : DeLuz. Marque commerciale : Méduze.
Adresse : 210 rue des Artisans. Zone Industrielle de Jalday. 64500 Saint Jean de Luz. France.
Téléphone : 06 12 42 84 68
Email: contact@meduze.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Symboles/pictogrammes : Aucun(e).
Mention d'avertissement : Aucun(e).
Mentions de danger spécifiques de l'UE :
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS].

Nom chimique	No CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	288-917-4	85940-28-9	< 2.5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible

Commentaires sur la composition :

Ce produit est une graisse lithium-calcium basée sur une huile minérale et paraffinique avec des additifs. L'huile minérale dans ce produit contient < 3% PCA (IP 346).

Texte intégral des phrases H et EUH :

Voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

Contact avec la peau :

Laver au savon et à l'eau.

Contact oculaire :

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Ingestion :

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction non déconseillés :

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Extrêmement glissant en cas de déversement.

Pour les secouristes :

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres informations :

Voir section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger :

Extrêmement glissant en cas de déversement.

Remarques générales en matière d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation :

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Méthode de gestion des risques :

Les informations obligatoires figurent dans cette fiche signalétique.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) :

Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Équipement de protection individuelle :

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Protection des mains :

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur ≥ 0.38 mm - Temps de passage > 480 min. Épaisseur 0.1 mm - Protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection des yeux/du visage :

Éviter le contact avec les yeux.

Protection corporelle :

Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire :

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Semi-solide.
Aspect	: Lisse.
Couleur	: Bleu.
Seuil olfactif	: Aucune information disponible
Propriétés explosives	: Aucune information disponible
Propriétés comburantes	: Aucune information disponible
pH	: Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation	: Aucune information disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	: Sans objet.
Point d'éclair	: $> 150^{\circ}\text{C}$ / $> 302^{\circ}\text{F}$ Basé sur l'huile.
Taux d'évaporation	: Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	: Aucune information disponible
Pression de vapeur	: Sans objet.
Densité de vapeur	: Sans objet.
Gravité spécifique	: Aucune information disponible
Solubilité(s)	: Aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune information disponible
Température de décomposition	: Aucune information disponible
Viscosité cinématique	: Aucune information disponible
Viscosité dynamique	: Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Densité : < 1000 kg/m³ @ 25°C / 77°F

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Sensibilisation :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Cancérogénicité :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité pour la reproduction :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

STOT-exposition unique :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

STOT-exposition répétée :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Danger par aspiration :

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 1.3 du SGH :

DL50 par voie orale : 4590 mg/kg

DL50, voie cutanée : 4341 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 (concentration létale)
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	= 3000 mg/kg (Rat)		

Informations sur le produit :

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Inhalation :

L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.

Contact oculaire :

Aucune irritation oculaire attendue.

Contact avec la peau :

Le contact prolongé peut entraîner rougeur et irritation.

Ingestion :

Malaise (vague sentiment d'inconfort).

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité :

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Occasionnelles émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts		2.2: 96 h Cyprinodon variegatus mg/L LC50	

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas rapidement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La matière n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol :

Après rejet, s'absorbe dans le sol.

Mobilité :

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés :

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés :

Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV :

13 08 99.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR/RID, IMDG, IATA.

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles :

Tableau des maladies professionnelles n°36 "Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse."

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) :

Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1).

Union européenne :

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Inventaires internationaux :

TSCA	: Est conforme.
EINECS/ELINCS	: Est conforme.
DSL/NDSL	: Est conforme.
PICCS	: Est conforme.
ENCS	: -
IECSC	: Est conforme.
AICS (Australie)	: Est conforme.
KECL	: Est conforme.
NZIoC	: -

Légende :

TSCA : Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire.

EINECS/ELINCS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées.

DSL/NDSL : Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques.

PICCS : Inventaire philippin des substances et produits chimiques.

ENCS : Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles.

IECSC : Inventaire chinois des substances chimiques existantes.

AICS : Inventaire australien des substances chimiques.

KECL : Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées.

NZIoC : Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).